

Violence à l'égard de la femme : définitions, causes et théories

MILENGE WIMBA Miller*

Résumé

Le problème de la violence à l'égard des femmes ne peut être résolu sans traiter les dynamiques mondiales d'inégalité de genre. En analysant ce sujet nous, poursuivons comme objectifs de : définir et fournir des exemples de violence directe, de violence structurelle et de violence culturelle ; fournir une synthèse des principales approches concernant les définitions et les causes de la violence ; comprendre le modèle écologique de la violence et examiner comment il peut s'appliquer aux femmes ; examiner les éléments de preuve avancés dans les principales théories associant la violence à la masculinité. En effet, la violence à l'égard des femmes peut prendre de nombreuses formes. Toutes les violences ne prennent pas la forme de blessures physiques directes et évidentes. Plutôt que de n'utiliser qu'un seul terme, «violence», pour décrire l'ensemble des préjudices infligés aux femmes, il est utile d'introduire un vocabulaire plus spécifique. Les termes introduits dans la suite du présent article permettront de décrire plus précisément les différents types de préjudices associés à l'inégalité de genre.

Mots clés : Violence, Femme.

Abstract

The problem of violence against women cannot be solved without addressing global dynamics of gender inequality. By analyzing this subject we pursue the following Objectives: define and provide examples of direct violence, structural violence and cultural violence; provide a synthesis of the main approaches regarding the definitions and causes of violence; understand the ecological model of violence and examine how it can apply to women; examine the evidence put forward in the main theories associating violence with masculinity. Indeed, violence against women can take many forms. Not all

* Docteur en Sociologie, **Professeur Associé**, Enseignant à l'**Université de Goma**, Domaine de Science de l'Homme et de la Société. E-mail : milengok2001@yahoo.fr, Téléphone : +243970132599.

violence takes the form of direct and obvious physical injury. Rather than using only one term, “violence”, to describe all the harm inflicted on women, it is useful to introduce more specific vocabulary. The terms introduced later in this article will make it possible to more precisely describe the different types of harm associated with gender inequality.

Keywords: *Violence, Women.*

1. Introduction

Le problème de la violence à l'égard des femmes ne peut être résolu sans traiter les dynamiques mondiales d'inégalités de genre. Afin d'expliquer et d'appuyer pleinement cet argument, la signification de chacun des mots clés qu'il comporte («violence», «genre» et «inégalité») doit être clarifiée. Toutefois, les formes de violence qui apparaissent de façon évidente, par exemple, les blessures physiques résultant des conflits armés ne représentent qu'une seule forme de violence parmi un large spectre d'actions, de situations et même d'inactions susceptibles d'être qualifiées de violentes.

La violence à l'égard des femmes peut prendre de nombreuses formes. Toutes les violences ne prennent pas la forme des blessures physiques directes et évidentes. L'utilisation des termes descriptifs plus spécifiques contribuera à une compréhension plus élaborée et complexe des causes sous-jacentes de la violence dans la vie quotidienne. Comme l'explique ONU Femmes : «Les termes ‘violence sexiste’ et ‘violence à l'égard des femmes’ sont fréquemment utilisés dans les textes ou par les défenseurs des droits de l'homme. La violence sexiste est toutefois une violence exercée contre une personne en raison de son sexe et de la place que lui accorde une société ou culture donnée. La violence sexiste souligne les aspects sexospécifiques de tels actes. En d'autres termes, le lien qui existe entre le statut inférieur des femmes dans la société et leur vulnérabilité croissante à la violence. Il convient de noter, toutefois, que les hommes et les garçons subissent aussi des violences de nature sexiste, surtout des violences sexuelles»¹. L'objet de cet article consiste à présenter le contexte autour duquel s'articule la relation entre le genre et la violence, de manière utile et efficace.

¹ ONU Femmes, « *Définition de la violence contre les femmes et les filles* », 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.endvawnow.org/fr/articles/295-defining-violence-against-women-and-girls.html>.

2. Définir la violence

Au-delà des formes les plus évidentes de violences physiques, ce que quelqu'un définit comme étant violent et la façon dont cette personne agit, dépend beaucoup de sa situation, du but dans lequel il ou elle formule cette définition et du fait que cette personne tente d'expliquer, de justifier ou de dénoncer des violences. La définition employée déterminera également les types d'activités ou de situations perçues comme violentes. Les définitions étroites limitent l'étendue des actes qualifiés de violents, alors que des définitions larges peuvent potentiellement inclure beaucoup plus de situations.

Envisagez les trois scénarios suivants et posez-vous ces questions en les lisant : «s'agit-il d'une description de violence? Si oui, qu'est qui en fait un acte violent ? De quelle action ou situation violente spécifique s'agit-il?»

1. Un couple marié avec deux enfants a décidé de ne plus avoir d'autres enfants. La mère du mari fait toutefois pression sur lui pour qu'il ait d'autres enfants parce que leur société confère une grande valeur aux enfants et que cela améliorerait le statut social de la famille. Le mari accepte à contrecœur et décide de ne plus utiliser de préservatifs lors des rapports sexuels avec son épouse. Son épouse s'y oppose, elle ne veut pas prendre le risque de tomber enceinte. Il fait alors pression sur elle, mais sans s'en prendre à elle physiquement. Elle finit par céder.

2. L'épouse d'un homme le quitte pour aller vivre avec une autre femme et il l'accuse d'homosexualité, ce qui est illégal dans leur pays. Elle est alors lapidée à mort sur la base de cette accusation.

3. Une femme enceinte est sur le point d'accoucher dans un village rural. Une accoucheuse à domicile l'assiste, mais l'accouchement se déroule mal. La femme a de toute évidence besoin d'être transportée à l'hôpital, mais les femmes ne conduisent pas dans ce pays. Elles doivent donc trouver un homme pour leur prêter une voiture et les conduire à l'hôpital. Elles mettent deux heures à trouver. Lorsqu'elles parviennent enfin à l'hôpital, la femme et son fœtus sont tous les deux décédés d'une hémorragie. Les médecins de l'hôpital déclarent que si elles étaient arrivées ne fût ce qu'une heure plus tôt, ils auraient presque certainement pu les sauver.

Pourquoi cela importe-t-il de savoir si vous définissez les situations décrites dans ces scénarios comme étant violentes ou non? Des désaccords sont fréquents sur ce qui constitue la violence en général ainsi que sur ce qui constitue la violence à l'égard des femmes en particulier. Il existera de nombreux points de vue divergents sur la question au sein des communautés dans lesquelles vous travaillerez. Il est possible que vous soyez en désaccord avec la façon de caractériser certaines pratiques ou avec l'argument selon lequel les mécanismes d'inégalité de genre sont nécessairement rattachés à la violence. Tout en reconnaissant le fait que de tels désaccords sont inévitables, cet article veut aider de deux façons. D'abord, si l'article fait souvent référence à la «violence à l'égard des femmes» ou à la «violence basée sur le genre», gardez à l'esprit que la violence peut prendre différentes formes et peut également avoir différentes définitions. Les formes les plus évidentes de préjudices physiques (tels que les blessures causées par un conflit armé) ne font généralement pas l'objet de désaccords. D'autres types d'actions telles que certaines de celles présentées dans les scénarios ci-dessus sont davantage sujets à controverse.

Les désaccords quant au fait qu'une pratique constitue ou non une forme de violence peuvent parfois donner lieu à des débats houleux et susciter la confusion. Les débats sur la question peuvent devenir passionnés parce que les gens ont généralement des opinions très fortes concernant aussi bien les relations entre les genres que la violence. D'autre part, une certaine confusion peut s'expliquer par le fait que les gens utilisent souvent le même terme (violence) pour désigner des choses différentes. Selon le degré de précision avec lequel les participants sont capables d'expliquer leur désaccord, les discussions peuvent s'avérer plus ou moins constructives pour toutes les personnes impliquées. Les approches adoptées face à la violence, ainsi que le vocabulaire additionnel introduit dans le présent article (par ex : «violence structurelle», «violence culturelle »), constituent des outils utiles permettant d'explorer les différents points de vue relatifs à des questions particulièrement controversées.

Dans cet article, nous nous limitons à expliquer la corrélation entre l'inégalité de genre et la violence. Toutefois, les nombreuses formes de violence peuvent recouvrir toute une variété d'explications et, dans la plupart des cas, la violence résulte d'un ensemble de conditions. Nous proposons un bref passage en revue des théories

explicatives de la violence en général afin que vous puissiez les mettre en rapport (ou en opposition) avec l'argument principal selon lequel la violence à l'égard des femmes est liée à l'inégalité de genre. Il ne s'agit pas d'un exposé exhaustif, mais il vous donnera une idée des autres théories pouvant expliquer les différentes formes de violence et vous présentera également des preuves scientifiques solides allant dans le sens ou à l'encontre de ces théories. Cela devrait aider à analyser certaines des affirmations formulées et donnera quelques pistes permettant d'étudier le sujet plus en profondeur.

Il est important de souligner que les Nations unies considèrent la violence à l'égard des femmes et des petites filles comme un problème majeur en termes de santé et de droits de l'homme. La «Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes», adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, définit la violence à l'égard des femmes comme «tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée». Elle englobe, sans s'y limiter : « la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au sein du foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ; la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée et la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce»².

Le tableau suivant présente des exemples de violences identifiées à l'égard des femmes tout au long de leur vie³.

² Assemblée générale des Nations Unies, « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes », /RES/48/104 (1994), 23 février 1994.

³ Organisation mondiale de la santé, « La violence à l'égard des femmes : définition et ampleur du problème », juillet 1997.

Tableau1. Violence à l'égard des femmes tout au long de leur cycle de vie

Violence à l'égard des femmes tout au long de leur cycle de vie	
<i>Phase</i>	<i>Type de violence</i>
<i>Petite enfance</i>	Infanticide féminin; sévices physiques, sexuels et psychologiques
<i>Enfance</i>	Mariage d'enfants; mutilations sexuelles féminines; sévices physiques, sexuels et psychologiques; inceste ; prostitution et pornographie infantiles
<i>Adolescence et âge adulte</i>	Violences relatives à des rendez-vous ou à des avances (par ex. jets d'acide et viol) rapports sexuels du fait de contraintes économiques (par exemple des écolières avec des «papas gâteau» en échange des frais de scolarité) ; inceste ; violence sexuelle sur le lieu de travail ; viol; harcèlement sexuel; prostitution et pornographie forcées; traite des femmes; violence exercée par le partenaire; viol conjugal ; maltraitance et assassinats liés à la dot; homicide commis par le partenaire; sévices psychologiques; violences exercées sur des femmes atteintes d'infirmités ; grossesse forcée.
<i>Vieillesse</i>	«Suicide» forcé ou homicide de veuves pour raisons économiques; sévices sexuels, physiques et psychologiques

Source : OMS (2002), Rapport mondial sur la violence et la santé, p. 11.

3. Explication de la violence: définitions, causes et théories

Le fait de dire que l'inégalité de genre engendre la violence à l'égard des femmes constitue une affirmation trop générale et simpliste, qui ne permet pas de comprendre la plupart des situations individuelles de violence portant atteinte aux femmes et aux petites filles. Il est nécessaire de comprendre les causes de la violence afin de pouvoir établir des liens spécifiques entre l'inégalité de genre et la violence à l'égard des femmes. Il est également nécessaire de définir la violence afin de pouvoir déterminer la commission d'un acte de violence. Nous abordons ici divers points de vue concernant les causes de la violence ainsi que les définitions de la violence sur lesquelles ils s'appuient. Comprendre les causes de la violence nécessite en premier lieu de savoir de quel type de violence il s'agit. Quels types de pratiques, actions ou situations sont violentes (en dehors

de la question du genre)? Il existe différents types d'actions susceptibles d'être violentes, en fonction du point de vue adopté. Pour plus de clarté, il est utile de diviser les définitions de la violence en deux catégories : étroite et large.

- Les définitions étroites de la violence se réfèrent à la violence directe : elles tendent à se concentrer sur les actes commis entre des individus lorsqu'une personne inflige un préjudice physique à une autre. La violence directe est sans doute la définition la plus courante de la violence. Le terme «violence» est généralement utilisé pour désigner une forme de violence directe. La violence directe implique des blessures, dommages ou préjudices dont les causes et les effets sont en général clairs et intentionnels. Cette définition rejoint celle fournie par le Oxford English Dictionary pour la violence en général : «l'exercice d'une force physique visant à infliger des blessures ou des dommages à des personnes ou des biens, action ou comportement ayant cet effet». En se basant sur une définition étroite de la violence directe, on est amené à conclure que seul le scénario 2 du deuxième point de ce papier présente la description d'une violence. La seule violence présente dans ce scénario serait alors la lapidation de la femme en raison de son homosexualité supposée.
- Les définitions larges de la violence sont celles incluant une plus grande variété d'actes, de processus et de situations ainsi que l'absence de réaction (par exemple, définir l'absence d'intervention visant à prévenir des actes de génocide comme un acte de violence). En se basant sur des définitions larges, les trois scénarios décrivent des actes de violence. La plupart des théories relatives à la violence abordées dans cette leçon reposent sur des définitions larges de la violence. En se basant sur une définition large de la violence, incluant les phénomènes de pression sociale, le scénario 1 décrit lui aussi un cas de violence étant donné que la mère, l'époux et l'épouse sont sujets à des pressions sociales imposant aux familles d'avoir plus de deux enfants.

Il est important de comprendre et d'articuler la relation entre le genre, les femmes et la violence de manière utile et efficace dans le cadre du travail effectué au sein d'une opération de paix, en particulier lorsqu'il s'agit des décisions et actions visant à prévenir

et à traiter la violence à l'égard des femmes et à protéger leurs droits. Pourquoi est-il important d'examiner les définitions et les causes de la violence ?

Définir un acte comme étant violent lui confère généralement un jugement négatif et il s'agit souvent de la première étape en vue d'essayer de réduire ou d'éliminer la pratique en question. Le fait de définir des actions ou des processus comme étant violents permet d'augmenter le degré d'urgence et d'importance qui y est associé et suggère souvent le type d'actions (ou d'inactions) qu'il faut entreprendre pour les contrer. Pour le scénario 1, en se basant sur une définition de la violence incluant les pressions sociales, il serait alors nécessaire d'agir en vue de réduire ou d'éradiquer les pressions sociales imposant à un couple marié d'avoir plus de deux enfants et qui pèsent sur la mère, l'époux et l'épouse. À l'inverse, si on se base sur une définition étroite de la violence, se limitant à la violence directe (dommage physique intentionnel), il n'est alors pas nécessaire d'entreprendre des actions dans la mesure où aucune violence n'apparaît dans un premier temps.

Il est important d'examiner attentivement les définitions de la violence dans la mesure où elles ont un impact puissant : elles déterminent ce que nous percevons comme de la violence et le fait que nous y répondions ou non comme tel. Si les définitions de la violence existent en tant que tel, elles apparaissent également implicitement ou explicitement à travers les explications ou les causes de la violence. Naturellement, cela varie en fonction de la définition de la violence que l'on tente d'expliquer. Si l'on tente d'expliquer des actes de violence interpersonnelle ayant infligé des blessures physiques, les diverses explications possibles seront différentes de celles fournies en vue d'expliquer une manifestation contre la guerre ou encore l'absence d'intervention dans le cadre d'un génocide. L'abondance des théories visant à expliquer les causes de la violence provient de la grande diversité de phénomènes sociaux pour lesquels le terme de « violence » s'applique, ainsi que des diverses définitions de la violence utilisées par ces théories. La conception de programmes (dans le contexte d'une opération de paix) doit prendre en compte ces facteurs afin de mieux évaluer la probabilité que les femmes et les petites filles subissent des violences dans une situation particulière⁴.

⁴ ONU Femmes, « *Agir dans le cadre du modèle écologique* », 2012. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.endvawnow.org/fr/articles/310-operating-within-the-ecological-model-.html>>.

Tableau 2. Les conditions ayant un impact sur le risque de violence

Les conditions ayant un impact sur le risque de violence			
<i>Individuelle</i>	<i>Relationnelle</i>	<i>Communautaire</i>	<i>Sociétale</i>
Avoir été témoin de violence conjugale ou victime de mauvais traitement dans l'enfance ; fille d'un père absent ou ayant abandonné la famille, toxicomane.	Conflit conjugal ; mainmise de l'homme sur les richesses familiales et contrôle sur les prises de décision; et les écarts d'âge et d'instruction entre les conjoints.	Absence d'opportunités économiques pour les hommes; influence négative des collègues; et isolement de la femme de la famille et du reste des membres de la communauté.	Normes sociales reconnaissant ou tolérant le contrôle masculin sur le comportement féminin; acceptation de la violence comme moyen de règlement de conflit ; traits masculins liés à la domination, au sens de l'honneur, ou à l'agressivité ; et rôles rigides impartis aux hommes et aux femmes.

Source : OMS (2002), Rapport mondial sur la violence et la santé, p. 12.

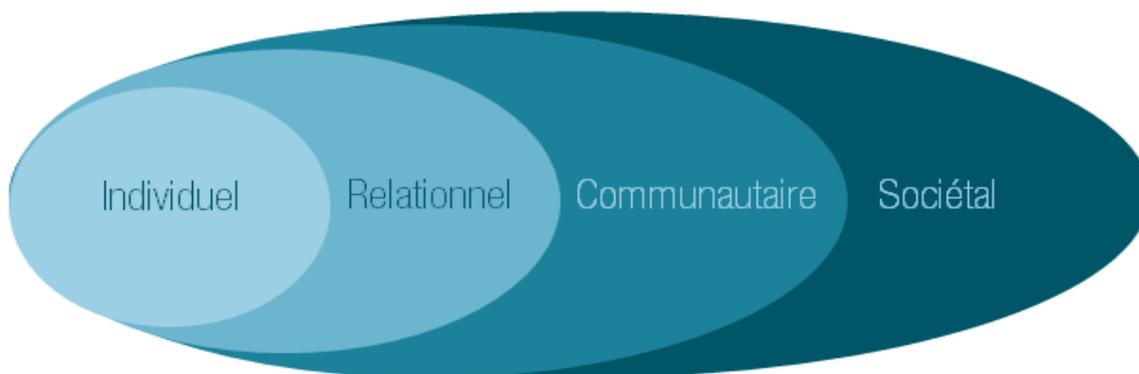
La violence peut découler de multiples causes ou de l'interaction entre différents facteurs. Aucun facteur ne permet à lui seul d'expliquer pourquoi certaines personnes sont violentes envers d'autres ou pourquoi la violence est davantage présente dans certaines communautés. La violence résulte plutôt d'une interaction complexe entre différents facteurs.

Le modèle écologique peut nous aider à mieux comprendre et à prévenir la violence⁵. Ce modèle s'intéresse à l'interaction entre les différents facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux qui peuvent être à la source de la violence. Pour

⁵ Krug E. G., Dahlberg L. L., Mercy J. A., Zwi A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42545>.

réussir à prévenir la violence, il est nécessaire de cibler des facteurs à différents niveaux de ce modèle.

Figure 1. *Le modèle écologique de la violence*



Source : OMS (2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, p. 13.

Il est possible de prévenir la violence à tous les stades de la vie par des actions visant à intervenir à différents niveaux du modèle écologique, soit aux niveaux individuel, relationnel, communautaire ou sociétal. En se basant sur des revues rigoureuses de la littérature ayant examiné l'efficacité des interventions visant à prévenir la violence interpersonnelle, l'Organisation Mondiale de la Santé recommande sept grandes stratégies jugées prometteuses ou efficaces afin de prévenir les différentes formes de violence :

- Favoriser des relations sûres, stables et épanouissantes entre les enfants et leurs parents et les dispensateurs de soins.
- Développer des aptitudes à la vie quotidienne chez les enfants et les adolescents.
- Réduire la disponibilité et la consommation nocive de l'alcool.
- Réduire l'accès aux armes à feu et aux armes blanches.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes afin de prévenir la violence contre les femmes.
- Changer les normes culturelles et sociales qui favorisent la violence.

- Offrir des programmes de détection précoce des victimes ainsi que des programmes de soins et de soutien aux victimes⁶

Ce modèle écologique recouvre trois théories relatives à la violence pouvant s'appliquer aux définitions étroites et larges de la violence : théorie biopsychologique, théorie politique et théorie socioculturelle.

- **Théorie Biopsychologique**

Les théories biopsychologiques suggèrent une interaction entre un comportement violent et le cerveau. Dans ce domaine, des chercheurs étudient les impacts de certaines lésions cérébrales sur la capacité à contrôler les pulsions violentes. La psychiatre Sandra Bloom et le psychologue Michael Reichert soutiennent l'idée qu'une exposition à un traumatisme violent altère la physiologie du cerveau, ce qui produit des réponses anormalement violentes à des stimuli qui seraient sinon sans conséquence. Par exemple, si une exposition à un traumatisme violent induit de façon répétée la réaction instinctive de « combattre ou fuir » que les êtres humains adoptent face à un danger (provoquée par une montée d'adrénaline et d'autres molécules chimiques), le schéma neuronal du cerveau de la victime peut s'en voir altéré de façon permanente de telle sorte qu'elle sur réagira à certains stimuli. Ces individus peuvent devenir facilement irritables, impulsifs et agressifs. Les modifications physiologiques du cerveau induites par une exposition à la violence peuvent potentiellement, selon ces chercheurs, conduire les victimes de traumatismes à se comporter à leur tour de façon violente.

En développant leur théorie au-delà de la question spécifique de la chimie du cerveau, Bloom et Reichert soutiennent le fait que la violence interpersonnelle peut être en grande partie corrélée avec l'existence de traumatismes. Les corrélations ne constituent bien sûr pas des causes et de nombreuses victimes de traumatismes ne deviendront pas à leur tour des auteurs de violences. Toutefois, les preuves établissant un lien avec les modifications physiologiques induites par un traumatisme sont solides et fournissent une explication étayant biologiquement l'idée selon laquelle la violence engendre la violence. Il convient

⁶ Organisation mondiale de la santé (2013). *Prévention de la violence : les faits*. Genève : Organisation mondiale de la santé. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/92490/1/9789242500844_fre.pdf?ua=1

néanmoins de noter que cette théorie se limite à définir la violence en termes de situations et de relations interpersonnelles.

La majorité des études biologiques menées jusqu'à présent attribuent ce schéma de violence à des combinaisons d'hormones (la testostérone, par exemple) et de neurotransmetteurs (la sérotonine, par exemple) qui sont présents à des taux différents chez les hommes et chez les femmes. Bien que la testostérone soit présente aussi bien chez les hommes que chez les femmes, elle est souvent qualifiée «d'hormone mâle» dans la mesure où les hommes présentent généralement des concentrations beaucoup plus élevées que les femmes. On estime que la testostérone «favorise et stimule des réponses agressives face aux stimuli environnementaux» alors que les œstrogènes et la progestérone (qualifiés «d'hormones féminines» parce qu'elles sont présentes dans des concentrations plus élevées chez les femmes) sont considérés comme des inhibiteurs de ce type de réactions.

L'âge constitue également un facteur dans la biologie de la violence, dans la mesure où ces différences entre les sexes varient au cours de l'existence d'un individu. James Gilligan, un sociologue qui a passé plus de 25 ans à travailler avec des hommes coupables de crimes violents aux États-Unis, propose un tableau comparatif qui illustre bien cet état de fait. La comparaison entre le taux moyen de probabilité qu'un homme commette un meurtre au cours de sa vie et le taux moyen de testostérone révèle une corrélation surprenante entre les deux : des taux relativement bas pour ces deux paramètres avant la puberté, puis une forte augmentation soudaine des deux au moment de la puberté et des taux élevés tout au long de l'adolescence et de la jeune vie adulte qui diminuent ensuite graduellement et continuellement à partir de la cinquantaine. Il est difficile de croire que cette corrélation relève d'une simple coïncidence. Il existe, par ailleurs, de plus en plus de preuves que la sérotonine, un neurotransmetteur, constitue un inhibiteur biologique des comportements violents aussi bien meurtriers que suicidaires. Il est intéressant de constater que les hommes présentent en moyenne des taux plus bas de sérotonine que les femmes. Néanmoins, comme pour d'autres causes biologiques ou psychologiques prétendues des comportements violents, de tels facteurs déterminants ne suffisent pas à eux seuls à expliquer les variations interculturelles et les innombrables exceptions aux règles apparentes concernant les différences sexuelles et la violence. Si des facteurs

biologiques humains suffisaient simplement à déterminer la violence, il n'existerait pas de variations interculturelles ni d'exceptions à la règle selon laquelle les hommes seraient agressifs et les femmes pacifiques. Nous avons pour la plupart d'importantes exceptions qui nous viennent à l'esprit.

Après avoir examiné les données disponibles plaidant en faveur des théories biologiques relatives à la violence, Gilligan a conclu que :«Le potentiel à adopter un comportement violent s'inscrit au sein même de la structure et du fonctionnement de notre système nerveux central, et peut être 'activé' par l'environnement social. S'il n'est pas activé, ce potentiel restera dormant et inactif». Cette approche associe la biologie et l'environnement (social ou culturel) en considérant le rôle joué par la biologie tout en admettant des variations sociales et culturelles.

- **Théorie politique**

Dans son livre *Feminism is for Everybody : Passionate Politics*, la féministe Bell Hooks affirme :«Dans une culture de la domination, tout le monde est socialisé pour percevoir la violence comme moyen acceptable d'exercer un contrôle social. Les groupes dominants se maintiennent au pouvoir par la menace (qu'elle soit ou non suivie d'actes) de châtiments abusifs, physiques ou psychologiques, qui seront appliqués dès lors que les structures hiérarchiques en place seront menacées, que ce soit dans le cadre des relations entre hommes et femmes ou dans le cadre des liens entre parents et enfants»⁷. Les théories qui associent la violence aux relations de pouvoir sont connues comme les «théories politiques» de la violence. Elles expliquent les causes de la violence en termes de relations politiques. Les relations politiques sont les relations liées à la façon dont les sociétés sont gouvernées et à la façon dont les personnes se rattachent au statut et à l'autorité. Expliquer la violence à l'égard des femmes, par une théorie politique de la violence, revient à défendre l'idée que le fait de modifier la façon dont les sociétés sont gouvernées peut permettre de réduire les violences commises à l'égard des femmes. Lorsque les États membres des Nations-Unies signent et ratifient des traités internationaux qui proclament l'égalité des femmes par rapport aux hommes ainsi que leurs droits fondamentaux, ils ratifient également indirectement leur adhésion à cette théorie politique de la violence. Ils

⁷ Bell hooks, *Feminism is for Everybody : Passionate Politics* (Cambridge, MA : South End Press, 2000), 64. bell hooks ne met pas de majuscules à son nom.

appellent les gouvernements du monde à modifier leurs lois et leurs structures sociales afin de garantir l'égalité des femmes et, ce faisant, ils affirment que l'inégalité des femmes constitue une cause majeure de la violence à leur égard.

La citation de Bell Hooks utilise des termes tels que «culture de la domination», «groupes dominants» et «structures hiérarchiques» qui suggèrent que même des actes violents individuels entre les membres d'une famille impliquent davantage qu'un simple préjudice physique et une intention individuelle, comme les définitions étroites de la violence directe le laisseraient supposer. Ces termes suggèrent une compréhension de la violence comme étant reliée au pouvoir. Le sociologue C. Wright Mills a soutenu l'idée que «toute politique constitue une lutte de pouvoir, la forme ultime du pouvoir est la violence». Cette équation associant la violence au pouvoir est courante. Elle est même sous-jacente dans la citation de Hooks lorsqu'elle écrit que «les groupes dominants se maintiennent au pouvoir par la menace... de châtiments abusifs seront, qui seront appliqués». C'est une lecture que la plupart des personnes prennent pour acquise concernant la relation entre le pouvoir et la violence : la violence constitue la manifestation la plus extrême et la plus forte du pouvoir.

Nombre de théories politiques mettent le pouvoir politique en équation avec l'organisation effective de la violence. De fait, un des éléments qui caractérisent un État fonctionnant normalement est le monopole détenu par le gouvernement quant à l'usage de la force à l'intérieur de ses frontières territoriales. Par exemple, un État est considéré comme défaillant lorsque plusieurs forces armées opposées deviennent incontrôlables sur son territoire, ou lorsqu'il est incapable de contrôler ou de répondre efficacement à la violence exercée par ses citoyens. Un État fort implique que la population lui accorde l'autorité d'être le seul en droit d'exercer une force légitime. La majorité des personnes vivant dans des pays dotés de gouvernements fonctionnels acceptent, et attendent même que ces gouvernements disposent de forces de police et militaires ayant l'autorité de recourir à la violence afin de maintenir l'ordre et de nous protéger. La majorité d'entre nous considèrent le recours potentiel à de tels usages de la violence comme légitime, même si nous pouvons être en désaccord quant aux circonstances spécifiques dans lesquelles le recours à la violence est nécessaire ou acceptable. D'autre part, nous attendons généralement que la violence directe exercée par des acteurs non étatiques (des

personnes qui ne sont ni des officiers de police ni des soldats accomplissant leur devoir de façon appropriée) soit considérée comme un acte illégal et passible de sanctions pénales.

En totale opposition avec cette représentation courante de la violence comme «forme ultime du pouvoir», la politologue Hannah Arendt a défendu la théorie opposée : «la violence apparaît lorsque le pouvoir est menacé». L'enfance et le vécu de Hannah Arendt sous le joug de deux régimes totalitaires celui de Staline et celui d'Hitler ont fortement influencé sa théorie. Elle souhaitait opérer une distinction entre deux types différents de gouvernance, le totalitarisme et la démocratie. Les régimes totalitaires et dictatoriaux requièrent une complète soumission à l'État et cette soumission est (du moins en partie) imposée à travers la menace de violence. Plutôt que de voir la violence comme une forme extrême de pouvoir, Arendt défend l'idée que la violence devient surtout nécessaire lorsque le pouvoir est faible ou absent.

Dans un essai important, intitulé *Sur la violence*, Arendt a formulé une théorie du pouvoir démocratique, qu'elle décrit comme «l'aptitude de l'homme à agir de façon concertée». En d'autres termes, la perception qu'Arendt avait du pouvoir n'était pas associée à des caractéristiques telles que la force et le contrôle. Comme Arendt le définit, le pouvoir, contrairement à la force et au contrôle, ne peut jamais être détenu par un individu, car il appartient uniquement à des groupes. La seule façon dont un individu peut exercer le pouvoir est d'être «au pouvoir», ce qui signifie qu'il a «reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom». Un individu au pouvoir peut donc détenir l'autorité uniquement lorsque les autres la lui accordent. L'autorité est «le droit de commander et... d'être obéi... sa caractéristique essentielle est que *ceux dont l'obéissance est requise la reconnaissent inconditionnellement* : il n'est en ce cas nul besoin de contrainte ou de persuasion». Selon Arendt, lorsqu'une personne ou une entité a recours à la violence, il s'agit donc d'un signe qu'elle a perdu l'autorité légitime d'exercer le pouvoir au nom des autres et qu'elle agit, par définition, sans le consentement des gouvernés. La violence ne constitue pas en elle-même le pouvoir. Selon Arendt, il s'agit davantage d'un instrument. Elle représente un substitut du pouvoir, car, comme tout autre instrument, elle multiplie simplement des forces naturelles. Prenez l'exemple d'un officier militaire commandant des troupes ou d'un enseignant face à sa classe. Dans

les deux cas, la personne dirigeante est dépassée en nombre par ceux sur lesquels il ou elle exerce une autorité (les soldats et les élèves respectivement). Aucun des deux ne peut seul, en utilisant la force ou la violence, espérer gouverner ou contrôler les actions du groupe. Si vous avez déjà été dans une situation où vous étiez supposé exercer une autorité sur d'autres personnes et que vous avez commencé à perdre le contrôle, vous comprendrez alors parfaitement ces exemples. Les officiers subalternes peuvent manifester un manque de respect à l'égard de leur officier de commandement, tout comme les élèves peuvent parler entre eux pendant le cours plutôt que d'écouter l'enseignant. Arendt résume très bien cette situation lorsqu'elle écrit : «L'autorité ne peut se maintenir qu'autant que l'institution ou la personne dont elle émane sont respectées. Le mépris est ainsi le plus grand ennemi de l'autorité, et le rire est pour elle la menace la plus redoutable». Un exemple de cette relation entre violence et pouvoir est l'arrestation, en avril 2007, de Nahid Keshavarz et Mahboubeh Hosseini Zadeh, deux militantes iraniennes des droits des femmes. Elles ont été emprisonnées dans la section des femmes de la prison d'Evin en Iran. Keshavarz et Zadeh étaient des membres actives du mouvement visant à récolter des signatures dans le cadre de la campagne «Un million de signatures», qui réclame une modification des lois que les militants considèrent comme étant discriminatoires à l'égard des femmes en Iran. Keshavarz et Zadeh ont été accusées de «menace à la sécurité nationale» et emprisonnées pendant plus de deux semaines avant qu'une campagne mondiale ne fasse pression sur le gouvernement et n'obtienne leur libération.

Selon la théorie d'Arendt, le fait que le gouvernement ait ressenti la nécessité de recourir à la force pour répondre aux efforts de ses citoyens en vue de faire changer les lois du pays constitue un exemple d'une situation où le pouvoir se sent menacé. Entraver la liberté de mouvement des personnes au moyen de l'emprisonnement constitue indiscutablement une forme de violence directe. Autrement dit, la violence (les arrestations et les emprisonnements) est apparue lorsque l'aptitude du groupe (le gouvernement iranien) à agir de façon concertée (à faire son travail sans être perturbé par des dissensions internes et sans que son autorité ne soit contestée concernant les lois régissant les droits des femmes) s'est trouvée menacée. Le fait que le gouvernement ait voulu transmettre comme message que les manifestations menaçaient son pouvoir apparaît clairement dans les charges retenues de «menace à la sécurité nationale». Le

gouvernement iranien a prétendu que la sécurité de la nation iranienne était menacée par les femmes qui manifestaient pour des lois non discriminatoires. Dans ce cas donc, le fait de remettre en cause l'inégalité de genre a directement conduit l'État à recourir à la force.

Comme l'expliquent Mills et Arendt, les relations entre violence et pouvoir font implicitement penser à des situations dans lesquelles il n'existe que deux catégories pertinentes d'acteurs. D'une part ceux qui exercent le pouvoir et ont recours à la violence et d'autre part, les victimes de ce premier groupe ceux qui sont soumis au pouvoir et sont victimes de violences. Autrement dit, les deux modèles ne tiennent compte que des rôles joués par les acteurs (ceux qui agissent) et pas ceux à qui cette action s'impose.

- **Théorie socioculturelle**

Comme le terme l'indique, les théories socioculturelles de la violence associent la violence à des dimensions sociales et culturelles. Les explications sociales de la violence peuvent, par exemple, mettre l'accent sur la compétition pour l'accès à des ressources limitées ou sur des conflits entre des groupes sociaux spécifiques. Les théories culturelles peuvent pour leur part insister sur la signification revêtue par certaines formes de violence au sein d'une société donnée, en décrivant la violence comme un jeu sérieux ou comme la libération ritualisée de tensions accumulées. Ce point examinera la théorie de la violence formulée par le chercheur norvégien Johan Galtung, pionnier en matière d'études relatives à la paix et au conflit. Les travaux de Galtung sont reconnus et il est régulièrement cité par d'autres chercheurs, mais ses travaux sont souvent ignorés ou méconnus parmi les acteurs du maintien de la paix et les diplomates. Les théories de Galtung, exprimées dans son ouvrage de 1967, *Theory AMD Methods of Social Research* dans de nombreuses autres publications, contiennent des références précises à de nombreuses autres théories socioculturelles de la violence et fournissent également un cadre utile pour aborder la question de la violence à l'égard des femmes dans cet article. La théorie de la violence de Galtung s'appuie sur une définition large, en articulant les sous-définitions associées à la violence structurelle et à la violence culturelle avec la violence directe. La définition de la violence proposée par Galtung est probablement une des plus larges qu'il est possible d'utiliser. Il conçoit la violence comme «des insultes évitables aux besoins humains fondamentaux et plus généralement, à la vie, en faisant baisser le niveau réel de satisfaction de ces besoins en dessous des limites du possible».

Pour Galtung, la violence structurelle touche à la façon dont les structures sociales ou les institutions empêchent les personnes de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il s'agit là d'une définition extrêmement large de la violence qui englobe des systèmes d'inégalités institutionnalisées tels que le racisme, le sexisme, le nationalisme, les systèmes de classes et l'ethnocentrisme ainsi que la pauvreté, le manque d'approvisionnement en eau et un accès insuffisant aux soins de santé. Selon Galtung, la violence directe est étroitement liée à la violence structurelle dans la mesure où la violence structurelle peut mener au conflit et, en conséquence, à la violence directe, que ce soit au sein de la famille ou à travers des crimes de haine, le génocide ou la guerre.

Galtung définit la violence culturelle comme : «les aspects afférents à la culture, à la sphère symbolique de notre existence qui s'expriment à travers la religion, les idéologies, le langage et l'art, les sciences empiriques et les sciences formelles (la logique et les mathématiques) et qui peuvent être utilisés pour justifier ou légitimer la violence directe ou structurelle... la violence culturelle fait passer, et même ressentir, la violence directe et structurelle comme juste ou du moins pas comme mauvaise»⁸.

Selon Galtung, aussi bien la violence directe que structurelle engendre des déficits au niveau de la satisfaction des besoins. Lorsque l'une ou l'autre forme apparaît soudainement, on peut alors parler de traumatisme. Sa thèse sous-jacente est simple : la violence engendre la violence. «La violence constitue une privation des besoins et la privation des besoins est une chose grave face à laquelle la réaction sera la violence directe. Un sentiment de désespoir peut également apparaître, un syndrome de privation/frustration qui s'exprime intérieurement par des agressions contre soi-même ou extérieurement à travers une apathie et une mise en retrait»⁹.

Cette explication de la violence est largement répandue et est commune à de nombreuses théories sociologiques et psychologiques de la violence. Ce qui est spécifique à l'argument de Galtung et à d'autres théories similaires relatives à la violence culturelle est l'affirmation qu'il existe des relations claires et directes entre la façon dont les sociétés organisent leurs systèmes de signification culturelle, le degré et le type de violences dans lesquels ces sociétés s'engagent. Par exemple, le concept de violence culturelle peut être

⁸ Johan Galtung, « Cultural Violence », *Journal of Peace Research*, August 1990, 291.

⁹Galtung, « Cultural Violence », 295.

utile pour analyser des situations complexes et violentes telles que le viol en temps de guerre. Cela nous permet d'identifier la façon dont le violeur se ressent lui-même en tant que victime de violence (de la force qui le pousse à commettre cet acte et de la menace implicite présente dans son existence), alors même qu'il est en train de violer une femme. Ce concept nous donne la possibilité de parler de sa victimisation à travers des normes sociales rattachées à la masculinité et au fait d'être un soldat sans pour autant la mettre en équation avec le préjudice de la violence directe qu'il inflige à la femme.

4. Portée et racines de la violence à l'égard des femmes

➤ Portée

Au cours des 25 dernières années, la communauté internationale a formulé des définitions de plus en plus claires de la violence à l'égard des femmes ainsi que des descriptions de la portée de cette violence. Les nations du monde ont reconnu que les femmes sont vulnérables face à la violence, qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique ou encore socioéconomique, perpétrée au sein de l'espace privé (comme au sein du foyer) ou de l'espace public (notamment sur le lieu de travail ou dans les institutions chargées de l'enseignement). La communauté internationale a également reconnu que l'État pouvait, dans certains cas, légitimer de telles violences, que ce soit activement (c.-à-d. à travers des lois autorisant le viol conjugal ou en faisant subir des sanctions violentes aux femmes pour des crimes perçus comme portant atteinte à «l'honneur» masculin) ou par son inaction (en ne punissant pas les violences domestiques ou en perpétuant l'idée selon laquelle les hommes ont plus de valeur que les femmes). Les violences exercées par l'État comprennent les violations commises par des individus associés au gouvernement par exemple celles commises par des policiers, des gardiens de prison, des gardiens de camps de réfugiés et des agents des douanes.

La violence à l'égard des femmes peut s'intégrer dans plusieurs grandes catégories, nombre desquelles étant communes à des contextes, pays ou régions spécifiques. Cette violence peut se manifester sous une forme physique, sexuelle, émotionnelle ou économique. Certaines des formes communes de violences comprennent les violences domestiques et intimes commises par le partenaire, les violences sexuelles (notamment le viol), le harcèlement sexuel et les violences émotionnelles/psychologiques. D'autres

formes de violence, très répandues à travers le monde, comprennent les violences sexuelles en tant que tactique de guerre et dans les situations de sorties de conflits et d'urgences, l'exploitation sexuelle, le trafic sexuel et des pratiques brutales telles que l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) et le mariage forcé ou le mariage des enfants. Des formes moins documentées de violences incluent les crimes d'honneur, les féminicides, la sélection prénatale en fonction du sexe, l'infanticide des petites filles, l'exploitation économique, la violence politique, la maltraitance des personnes âgées, les violences liées à la dot et les attaques à l'acide. Les auteurs de ces types de violences peuvent inclure l'État ou ses agents, des membres de la famille (notamment les époux), les amis, les partenaires intimes ou d'autres individus familiaux, ainsi que des personnes étrangères¹⁰.

Les femmes et les petites filles sont également particulièrement vulnérables aux violences sexuelles auxquelles elles sont fréquemment confrontées au sein de l'environnement «sûr» de leurs foyers. Certaines études nationales montrent que jusqu'à 70 % des femmes sont confrontées à des violences physiques et/ou sexuelles commises par des partenaires intimes au cours de leur vie. Environ 120 millions de jeunes filles à travers le monde (un peu plus d'une sur 10) sont victimes de rapports sexuels forcés ou d'autres violences sexuelles à un moment de leur vie. La vaste majorité des auteurs de violences sexuelles sont les époux, partenaires ou petits amis actuels ou passés¹¹. 24,6 % dans la région du Pacifique occidentale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à 37 % dans la région de la Méditerranéenne orientale de l'OMS et 37,7 % dans la région de l'Asie du Sud-est de l'OMS. À l'échelle mondiale, les partenaires intimes sont responsables de 38 % de tous les meurtres commis sur des femmes. En plus de la violence perpétrée par des partenaires intimes, 7 % des femmes déclarent avoir été sexuellement agressées par une personne autre que leur partenaire, les données relatives aux violences sexuelles commises par d'autres personnes que le partenaire étant toutefois limitées. Les hommes commettent principalement des violences intimes ou sexuelles à l'égard des femmes¹².

¹⁰ ONU Femmes, « Formes de violence à l'égard des femmes », 2012.

¹¹ ONU Femmes, « La violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres », août 2017.

¹² Organisation mondiale de la santé, « Violence à l'encontre des femmes », 2018.

À la suite d'une agression sexuelle, les jeunes filles peuvent être confrontées à une autre victimisation au sein de leur famille ou de leurs communautés. Les communautés condamnent souvent moralement les filles si la culture locale ou la religion fait porter aux femmes la responsabilité des actes dont elles sont victimes. Nombre de sociétés accordent une plus grande valeur aux filles qui restent vierges, car elles sont considérées comme ayant une plus grande valeur dans le cadre des échanges maritaux. Les filles se trouvant dans de telles situations ne disposent alors que d'un choix limité, ce qui en fait des cibles faciles pour d'autres formes d'exploitations telles que la prostitution, l'esclavage, le travail des enfants et le trafic d'êtres humains.

Tout au long de leur vie, les petites filles et les femmes continuent à être confrontées au risque de violence dirigée contre elles en raison de leur genre. Sur le lieu de travail, les femmes font face à d'autres formes d'abus et de discriminations allant du harcèlement sexuel et de l'inégalité salariale à des congés de maternité insuffisants, qui contribuent à accroître leur vulnérabilité face à la pauvreté ainsi que le risque de se retrouver dans des situations qui augmentent la probabilité qu'elles subissent des violences et des problèmes de santé.

Les conflits armés, en particulier les conflits interétatiques, sont sans doute ceux qui ont le plus attiré l'attention sur le problème de la violence basée sur le genre au cours des dernières années. Si la victimisation des femmes en situation de conflits armés a augmenté ces derniers temps, il en va de même pour la participation des femmes au sein de forces ou de groupes armés en temps de guerre. Par exemple, dans les guerres révolutionnaires ou les contre-insurrections, qui ont souvent eu lieu dans l'hémisphère sud, les femmes ont de plus en plus servi au sein des forces armées, bien que, dans certains cas, cette participation ait été forcée. Dans certains conflits, les groupes armés ciblent les femmes et les petites filles pour en faire des victimes dans le cadre d'une tactique calculée visant à déstabiliser la société et à en tirer des avantages politiques, militaires et économiques. Certaines des manifestations les plus choquantes de cette violence ont été observées lors des conflits au Rwanda et en ex-Yougoslavie. On estime qu'entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées pendant le génocide rwandais de 1994. La violence sexuelle a été une des caractéristiques de la guerre civile qui a duré 14 ans au Libéria. Au cours du conflit en Bosnie au début des années 1990, on estime qu'entre 20 000 et 50 000 femmes

ont été violées¹³. Environ un tiers (30 %) des femmes qui ont été en couple ont été confrontées à des actes de violence physique ou sexuelle commis par leur partenaire. Les estimations de la prévalence des actes de violence commis par des partenaires intimes vont de 23,2 % dans les pays à hauts revenus et de Au cours des conflits, des recrues ont été forcées à commettre des actes tabous tels que le viol de membres de leurs familles afin de rompre leurs liens avec la communauté et de les lier entièrement au groupe armé. Certains groupes ont recours au viol collectif afin de créer de la cohésion au sein de leurs unités et d'augmenter le seuil de tolérance vis-à-vis de la violence. Ces groupes perpétuent l'idée que les «garçons seront toujours des garçons» et renforcent les croyances selon lesquelles le pillage constitue un élément inévitable de la guerre et que le viol est une récompense de guerre.

Le viol des femmes dans le but de leur transmettre intentionnellement le VIH/SIDA est venu ajouter une autre dimension meurtrière à cette forme de crime de guerre. Même lorsque la transmission délibérée ne constitue pas l'objectif du viol, elle en est souvent la conséquence. Le taux d'infection du VIH/SIDA augmente de façon significative le long des zones de conflits armés ce qui constitue une incidence nette de l'utilisation du viol comme arme de guerre. Les femmes et les petites filles qui fuient les conflits armés constituent la majorité des réfugiés et des personnes déplacées internes à travers le monde. Le fait de vivre dans ces conditions d'insécurité les rend plus vulnérables au harcèlement et aux agressions sexuelles. Même certains de leurs supposés protecteurs les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires deviennent parfois leurs agresseurs. Un autre sous-produit des conflits armés est le trafic d'êtres humains qui sont utilisés comme travailleurs, prostitués ou esclaves. Le trafic des petits garçons et des petites filles pour en faire des enfants soldats est devenu un phénomène majeur dans certaines régions, notamment dans la région du fleuve Mano au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone ainsi que dans la région des Grands Lacs Africains.

➤ **Racines**

Les racines de la violence à l'égard des femmes reposent-elles dans le caractère intrinsèquement violent des hommes et dans celui intrinsèquement pacifique des femmes.

¹³ Campagne du Secrétaire général des Nations Unies : Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, « Violence à l'égard des femmes : la situation », DPI/2546A, novembre 2011.

Les explications traditionnelles de la violence basée sur le genre placent souvent la responsabilité sur les hommes, qui opèrent un contrôle disproportionné sur les institutions politiques et ont le pouvoir de soulever des armées et de provoquer des guerres. Il n'est donc pas rare d'entendre des affirmations selon lesquelles les instigateurs de la guerre sont les hommes, qui sont des êtres «naturellement agressifs» et qui travaillent dans des systèmes dominés par les hommes. Allant de pair avec ce type d'affirmations, on retrouve la contrepartie suivante : les femmes sont «pacifiques», elles abhorrent la violence et ne cherchent pas à conquérir les autres. Même ceux qui ne croient pas que ces tendances agressives ou pacifiques soient biologiquement ancrées ou inhérentes au sexe défendent parfois l'idée que, pour des raisons culturelles, ce sont les hommes qui militarisent les sociétés et que ce sont les femmes qui présentent le meilleur potentiel pour apporter la paix dans le monde. Les défenseurs d'une plus grande participation des femmes dans les processus de paix et la gouvernance s'appuient généralement sur cette théorie sous-jacente. Ils défendent l'idée que les femmes qui occupent des postes de pouvoir auront moins tendance que les hommes à opter pour des stratégies militaristes afin de résoudre les problèmes et qu'il y aurait donc moins de violence et de guerres si plus de femmes étaient au pouvoir.

➤ **Mortalité infantile**

Il est à présent internationalement reconnu que la lutte des femmes pour leur survie débute dès les premières phases de leur cycle de vie. Cela apparaît à travers le taux de mortalité des petites filles âgées de 1 à 4 ans, qui est, dans certains endroits, beaucoup plus élevé que celui des petits garçons pour la même tranche d'âge. Il existe des pays dans lesquels les petites filles sont systématiquement privées de nourriture et de soins de santé et sont négligées par leurs familles en raison d'une préférence culturelle pour les garçons. Dans certaines régions, il est probable que cela constitue un facteur de causalité important dans les déséquilibres démographiques entre les hommes et les femmes¹⁴.

¹⁴ <www.un.org/esa/population/publications/SexDifChildMort/SexDifferentialsChildhoodMortality.pdf>.

Conclusion

La violence à l'égard des femmes s'exprime sous de nombreuses formes : la portée de la violence à l'égard des femmes est très étendue et s'exprime au sein du foyer, dans la vie publique et à travers les institutions sociales et culturelles. L'inégalité de genre et la discrimination sont largement perçues comme étant les causes de cette violence, souvent exacerbée en périodes de conflits armés. Il est important de souligner que les Nations Unies considèrent la violence à l'égard des femmes et des petites filles comme une question majeure en matière de santé et de droits de l'homme et que c'est la protection des droits de l'homme, notamment la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes, que les soldats de la paix doivent assurer. Cela requiert une compréhension du modèle écologique de la violence, en particulier lorsque l'on intervient dans des cultures qui perpétuent les inégalités de genre et la discrimination sur la base de perceptions sociales et culturelles associées à des stéréotypes de genre.

Références bibliographiques

- Bell hooks, *Feminism is for Everybody : Passionate Politics* (Cambridge, MA : South End Press, 2000), 64. bell hooks ne met pas de majuscules à son nom.
- Campagne du Secrétaire général des Nations Unies : Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, « Violence à l'égard des femmes : la situation », DPI/2546A, novembre 2011.
- Johan Galtung, « Cultural Violence », *Journal of Peace Research*, August 1990, 291.
- Krug E. G., Dahlberg L. L., Mercy J. A., Zwi A. et Lozano-Ascencio, R. (Eds.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42545>.
- ONU Femmes, « Agir dans le cadre du modèle écologique », 2012. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.endvawnow.org/fr/articles/310-operating-within-the-ecological-model-.html>>.

- ONU Femmes, « Agir dans le cadre du modèle écologique », 2012. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.endvawnow.org/fr/articles/310-operating-within-the-ecological-model-.html>>.
- ONU Femmes, « Définition de la violence contre les femmes et les filles », 2012. Disponible à l'adresse suivante : <<https://www.endvawnow.org/fr/articles/295-defining-violence-1>> Assemblée générale des Nations Unies, « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes », /RES/48/104 (1994), 23 février 1994.
- ONU Femmes, « Formes de violence à l'égard des femmes », 2012.
- ONU Femmes, « La violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres », août 2017.
- Organisation mondiale de la santé (2013). *Prévention de la violence : les faits*. Genève : Organisation mondiale de la santé. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/92490/1/9789242500844_fre.pdf?ua=1.
- Organisation mondiale de la santé, « La violence à l'égard des femmes : définition et ampleur du problème », juillet 1997. <<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs104/en/>>.
- Organisation mondiale de la santé, « Violence à l'encontre des femmes », 2018.
- www.un.org/esa/population/publications/SexDifChildMort/SexDifferentialsChildhoodMortality.pdf.

